

**République Française**

\*\*\*\*\*

**Département des Alpes-de-  
Haute-Provence****Extrait du registre des délibérations  
Séance du Conseil Municipal****Commune de Barcelonnette**

\*\*\*\*\*

**Séance du 19 septembre 2022**

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
23	13	17

**Numéro de délibération : 2022 / 149****Date de convocation  
13 septembre 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonnette dûment convoqué en date du treize septembre deux-mille-vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie VAGINAY RICOURT, Maire.

**Étaient Présents :**

Mme Sophie VAGINAY RICOURT, M. Yvan BOUGUYON, Mme Florence ALLEMANDI, M. Joseph GARCIN, Mme Clarisse BALLADUR, M. Miguel ORTUNO, M. Joël IGAU, Mme Sabine BLATTMANN, M. Pierre-Philippe JOUARIE, M. Yves BAUDRY, Mme Patricia DOMANGE, M. Christophe PICHET, M. Pierre MAILLARD (arrivée à 18h33)

**Absent excusé ayant donné procuration :**

Mme Florence JOUVENT à Mme Florence ALLEMANDI, Mme Rolande JACQUES à M. Joseph GARCIN, M. Jean-Claude DABROWSKI à M. Joël IGAU, M. Christophe BARNEAUD à M. Yvan BOUGUYON.

**Absents excusés :**

Mme Karine BENEDETTO, M. Frédéric MAURIN, M. Jean-Pierre FRANQUEBALME, Mme Wendy MATTERA, M. Pierre MAILLARD, Mme Chantal BONAGLIA, Mme Fabienne BANCILLON-BOE

**Madame Clarisse BALLADUR** a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

**Objet : Inventer des musées pour demain – Modernisation du musée municipal et du cimetière du Peyra avec l'association La Sabença de la valèia**

Rapporteur : Madame Florence ALLEMANDI

Quels musées souhaitons-nous pour demain ? C'est à cette question que la Mission Musées du XXIème siècle, installée le 17 mai 2016, devait apporter des réponses novatrices et engagées. Le rapport remis le 2 mars 2017 au musée des Beaux-Arts de Lyon permet d'identifier des enjeux et de tracer des lignes d'action pour les prochaines décennies.

Une page de l'histoire des musées se tourne. L'évolution des politiques muséales à l'heure de la réforme territoriale, les stratégies diversifiées de développement des établissements, la transition numérique qui transforme non seulement les métiers mais également la relation aux publics, la fréquentation accrue des musées par nos concitoyens qui manifeste non seulement leur appétence de savoirs et leur plaisir à partager une expérience culturelle mais également leur résilience face aux attentats terroristes, en sont des témoignages évidents.

Il y a là tout un ensemble de signes d'une nouvelle mutation de l'institution muséale, mais qui doit trouver sa cohérence. C'est dans ce cadre que la Mission Musées du XXIème siècle, menée par Mme Jacqueline Eidelman et un comité de pilotage constitué de responsables de musées français, d'enseignants-chercheurs et d'experts étrangers, a procédé à une consultation nationale auprès des professionnels du secteur, de leurs partenaires et des publics.

Les quatre thématiques qui ont structuré la réflexion commune – « le musée éthique et citoyen », « le musée protéiforme : *in situ*, hors les murs, virtuel », « le musée inclusif et collaboratif » et « le musée comme écosystème professionnel créatif » – sont visiblement entrées en résonance forte avec un désir de parole.

Dans cet esprit, la relation entre le patrimoine et la technologie a pourtant souvent été perçue comme un gadget ou un élément d'amusement qui risquait de dégrader la dimension culturelle du lieu.

Les restrictions liées à la pandémie de Covid-19 ont définitivement fait évoluer cette relation. Aujourd'hui, la plupart des musées proposent une complémentarité d'offres et d'expériences entre le physique et le digital. Il faut cependant distinguer les outils technologiques enrichissant l'expérience de visite *in situ* et ceux se substituant à l'expérience de visite.

L'enrichissement d'expérience via la réalité augmentée (RA) relève d'un niveau d'interaction plus important que le QR code ou l'audio guide. Il suffit au visiteur de rentrer dans une salle ou dans un espace dans laquelle une solution de RA a été mise en place pour qu'il puisse, via la caméra de son smartphone ou une tablette, « voir » la pièce réelle avec une surimpression en image virtuelle. Cela permet par exemple de lui présenter les meubles à travers différentes époques.

La réalité augmentée permet aussi de proposer des visites particulièrement vivantes en contextualisant les œuvres, les monuments et les liens sans toucher réellement aux objets exposés.

Autre exemple d'information singulière avec la 3D dont le principe rendrait visibles les volumes de minéraux ou de pièces archéologiques sous vitrines et donc impossibles à manipuler. La créativité des scénaristes d'exposition ou d'un lieu est ainsi sans limites.

Valorisant les œuvres qui racontent la singularité de La Sapinière, la RA peut être également un levier pour inviter le visiteur à poursuivre sur le terrain sa découverte de l'Ubaye. Ainsi, l'on peut considérer que cet outil technologique serve de médiation.

Le cimetière du Peyra, quant à lui, serait doté de QR Codes permettant une visite libre, à tout moment, selon un parcours défini, ainsi que la découverte de Barcelonnette à travers ce lieu empreint d'histoires.

Le projet serait de doter le rez-de-chaussée du musée municipal d'une réalité augmentée sur une dizaine d'objets.

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le rapport officiel de la missions musées XXIème siècle, sous la direction de la Conservatrice Générale du Patrimoine, Madame Jacqueline EIDELMAN, du 2 mars 2017 ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt que revêt de moderniser les visites du musée municipal et du cimetière du Peyra aux visiteurs ;

**CONSIDÉRANT** que cette démarche peut être portée par l'association « la Sabença de la valèia » sur un cahier des charges établi par la commune ;

### **Délibération**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 17 voix « Pour », 0 « contre et 0 « abstention »

**A l'unanimité,**

DÉCIDE

### **Article 1<sup>er</sup>**

D'adopter la démarche consistant à intégrer au sein du musée municipal et du cimetière du Peyra, respectivement, une expérience de réalité augmentée et un parcours libre au moyen de QR Codes dans le cadre de l'inscription des musées de France dans le XXIème siècle au travers le musée inclusif et collaboratif ;

## **Article 2**

De dire que cette démarche se fera en lien avec l'association « la Sabença de la valèia » ;

## **Article 3**

De dire que cette démarche devra inscrire les deux lieux municipaux comme un service public de proximité au service des publics et être collaborative et inclusive ;

## **Article 4**

D'autoriser Madame le Maire à demander les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet ;

## **Article 5**

De dire que ce projet ne se réalisera qu'après obtention des subventions et procédure de consultation ;

## **Article 6**

D'inscrire au prochain budget les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet ;

## **Article 7**

D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

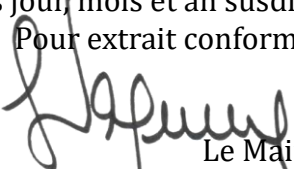
## **Article 8**

De dire que le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECAT 13002 Marseille à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,



  
Le Maire  
Sophie VAGINAY RICOURT